

Après le médiateur, le scandale du baclofène

Par Maureen Diament.

le 27/02/2014 à 17:29

Marie France, magazine féminin

Médecins, associations et patients sont en colère. Depuis des années, ils réclament une autorisation officielle de mise sur le marché du baclofène, un médicament capable de couper l'envie de boire. Pendant que les autorités de santé tergiversent, les décès se multiplient.



C'est un scandale qui ne dit pas son nom mais dont on commence à connaître les chiffres. Selon le Pr Bernard Granger, psychiatre à l'hôpital Cochin à Paris, **130 personnes souffrant d'alcoolisme décèdent chaque jour alors qu'une grande partie d'entre eux pourraient être sauvés grâce au baclofène.** Ce médicament serait aussi en mesure d'aider les 2 à 3 millions d'alcoolodépendants français aux prises avec cette maladie. Seul problème : il ne détient pas d'autorisation de mise sur le marché dans le cadre du sevrage alcoolique.

En clair, nous sommes face à une crise sanitaire de très grande ampleur. Celle-ci dure déjà depuis plusieurs années mais, pour l'instant, les choses semblent au point mort. Les autorités de santé bottent en touche, les politiciens semblent indifférents, certains médecins hésitent à prescrire ce médicament hors la loi... Heureusement, d'autres multiplient les actions pour le rendre accessible. Alors pourquoi est-ce si long et d'où vient le malaise ?

Le baclofène : l'affaire médiateur à l'envers

Ces deux médicaments pourtant très différents ont bien un point commun. L'un comme l'autre posent problème car ils ont été, ou sont, prescrits en dehors du cadre de leur autorisation de mise sur le marché. Traduction : ils ont été utilisés pour d'autres effets sur la santé que ceux pour lesquels ils ont été développés et approuvés.

Le baclofène est un médicament qui, à petite dose, agit comme décontractant musculaire. Il est disponible dans la plupart des pharmacies en tant que myorelaxant mais il est également capable de « couper » purement et simplement l'envie de boire. Pour l'instant, les médecins qui le prescrivent dans le cadre d'un sevrage à l'alcool sont donc dans l'illégalité.

De l'autre côté, le [médiateur](#), à l'origine un anti-diabétique détourné de son usage pour servir de coupe-faim à des patients qui voulaient/devaient perdre du poids. Avec les résultats que l'on connaît, puisque cette molécule entraîne des problèmes cardiaques et sera à l'origine

d'au moins 1300 décès dans les années à venir selon une étude française* . Un chiffre qui sera probablement amené à être revu à la hausse d'après les chercheurs .

Le baclofène paye sans aucun doute les pots cassés de l'affaire médiateur. Alors qu'il existe désormais plusieurs études démontrant son efficacité dans l'aide au sevrage alcoolique, les médecins n'osent pas l'utiliser avant d'avoir le feu vert des autorités compétentes.

Pharmacoepidemiology and Drug Safety, 2012

Les plus grandes découvertes sont le fruit du hasard

Tout commence en 2008 lorsque le cardiologue français expatrié aux Etats-Unis, Olivier Ameisen, publie *Le dernier verre* (éd. Denoël), un livre dans lequel il explique avoir guéri de son alcoolisme grâce à des doses massives de baclofène. L'ouvrage fait un carton auprès du grand public mais ne semblent pas intéresser les alcoologues. Pourtant, de nombreux patients voient dans cette molécule leur dernier espoir de guérison et le réclame à leur médecin. Seul problème : faute d'essais cliniques et d'indication dans ce domaine, quasiment aucun d'entre eux n'ose ou ne souhaite le prescrire.

Face à des cas jugés désespérés, certains spécialistes ou généralistes tentent le tout pour le tout et rédigent des ordonnances de baclofène. Ils sont les premiers surpris de l'efficacité du traitement. Au fur et à mesure, les guérisons se multiplient, l'enthousiasme s'installe et un réseau parallèle s'organise. Les patients se refilent sous le manteau les coordonnées des médecins qui croient au potentiel thérapeutique de cette molécule et qui sont prêts à risquer leur carrière pour essayer de soigner ceux pour qui tout a échoué. Un peu comme s'il s'agissait de se fournir auprès d'un dealer. Une pratique intolérable pour une maladie qui s'accompagne déjà quasi systématiquement d'un sentiment de honte et d'impuissance. Passons, ce n'est malheureusement pas le plus choquant.

Des études mais pas d'autorisation

Grâce à la pugnacité de certains médecins et patients, des [associations](#) de soutien au baclofène voient le jour. Il faudra attendre 2012 pour que l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament autorise les premières études. Dans celle qu'il a réalisé, **le Pr Granger explique que 68% des patients étaient devenus abstinents ou avaient une consommation modérée à 6 mois que le taux de réussite était aux alentours de 83% si l'on prenait en compte les malades qui avaient divisé par deux leur consommation.** Toutes les autres recherches confirment ces excellents résultats.

Si l'on ne sait pas exactement comment, ni sur qui marche le baclofène, il y a une certitude : il n'a jamais existé un médicament aussi efficace dans la prise en charge de l'alcoolisme. Bien sûr, vu les doses importantes utilisées, les effets secondaires sont nombreux : troubles de l'équilibre, problèmes digestifs, confusion mentale, nausées, somnolence, acouphènes... Mais lorsque l'on connaît la détresse des alcooliques et les difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie sociale, professionnelle et familiale, il n'y a pas photo. D'ailleurs, très peu d'entre eux ont abandonné le traitement à cause de ces désagréments.

En Juin 2013, le directeur de l'Agence Nationale de sécurité du médicament promet une recommandation temporaire d'utilisation (RTU) pour le baclofène dans le cadre du sevrage alcoolique très rapidement. Et puis plus rien...

Les promoteurs du baclofène s'énervent et certains n'hésitent plus à parler de non assistance à personne en danger.

Qu'est ce qui bloque ?

Une boîte de baclofène coûte 3,35 euros, c'est donc un médicament très accessible. Si pour la plupart d'entre nous c'est une bonne nouvelle, certains grimacent.

A commencer par les vendeurs de spiritueux qui risquent de voir une partie de leur clientèle s'envoler si le baclofène obtenait son autorisation de mise sur le marché.

Il y a également les labos pharmaceutiques engagés dans le développement d'autres médicaments qui ont pour objectif d'aider les alcooliques à contrôler leurs pulsions. Si les résultats obtenus jusqu'à présent sont toujours modestes, ils continuent à investir dans de nouvelles molécules qui coûtent chères et qu'ils espèrent bien rentabiliser.

Enfin, c'est peut-être la fin d'un dogme. Celui de l'abstinence totale qui a régné durant de nombreuses années. L'autorisation du baclofène donnerait-elle envie aux malades qui ont cessé toute consommation de reprendre un petit verre?

A l'heure actuelle, les autorités de santé promettent une recommandation temporaire d'utilisation du baclofène au mois de mars 2014. Espérons que cette fois elles tiendront parole.

<http://www.mariefrance.fr/sante/lactu-au-scalpel/baclofene-quand-la-france-abandonne-les-alcooliques-52256.html>